
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 22 octobre 2019
9 h 30**

**Séance tenue le mardi 22 octobre 2019
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Puzé, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauv , Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

Mme Suzie Miron, M. Lionel Perez et Mme Micheline Rouleau.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

Mme Christine Gosselin et Mme Patricia Lattanzio.

AUTRES PR SENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur g n ral
M  Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-r dactrice
Mme Lynne Tr panier, Conseill re - Analyse et contr le de gestion

Avant de d clarer la s ance ouverte, la pr sidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone mill naire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Trait  de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalit  en ce territoire non c d . Elle invite les membres du conseil   observer un moment de recueillement. Elle d clare la s ance ouverte. La pr sidente d pose un plan de banquettes qui refl te la nouvelle composition du conseil   la suite de l' lection d'un nouveau membre, soit M. Luc Rabouin,   titre de maire d'arrondissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, elle lui souhaite la bienvenue et un excellent mandat.

Au chapitre des c l brations internationales, la pr sidente du conseil signale les  v nements suivants : le 1^{er} octobre 2019 « Journ e internationale des personnes  g es »; le 2 octobre 2019 « Journ e internationale de la non-violence »; le 11 octobre 2019 « Journ e internationale de la fille » et le 15 octobre 2019,   la suggestion de la mairesse et des citoyens de l'arrondissement de C te-des-Neiges-Notre-Dame-de-Gr ce « Journ e mondiale de sensibilisation au deuil p rinatal – Pregnancy and Infant Loss Awareness Day ». La pr sidente indique que chaque ann e, des milliers de familles   travers le Canada pleurent la mort de leurs enfants qui sont morts juste avant le moment de l'accouchement ou imm diatement apr s leur naissance.

La présidente du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois d'octobre des conseillères et conseillers, Mme Suzie Miron, M. Josué Corvil, Mme Patricia Lattanzio, Mme Stephanie Watt, Mme Catherine Clément-Talbot et Mme Andrée Hénault.

La présidente informe les membres du conseil qu'il ne reste que quelques jours, soit jusqu'au 31 octobre 2019, pour soumettre le formulaire d'appel de candidatures pour l'Ordre de Montréal 2020 et invite les membres à le partager dans leurs réseaux respectifs. La présidente rappelle aux membres que la période de questions du public se tiendra à 19 h et que la période d'inscription débutera à 17 h.

La présidente du conseil remercie les membres pour l'attention portée aux annonces et souhaite une bonne séance de travail à toutes et à tous.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante	Souhaite savoir si la Société de transport de Montréal (STM) a entamé les procédures afin de donner une suite appropriée aux demandes exprimées dans la motion de l'opposition officielle, adoptée par le conseil municipal le 22 octobre 2018, à savoir la possibilité de créer une application mobile pour permettre aux usagers du transport en commun de signaler et de géolocaliser en temps réel les cas de harcèlement sur son réseau, et de lancer une campagne de sensibilisation ciblée auprès de son personnel afin d'améliorer la reconnaissance de tels cas, et de les signaler aux autorités en mesure d'intervenir directement auprès des victimes
M. Marvin Rotrand	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Suite au rapport « Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées » remis au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) – Propose comme c'est le cas à la Ville d'Halifax, un moratoire sur les interpellations des policiers auprès des femmes autochtones et des jeunes issus des minorités noires et arabophones / Demande à l'Administration d'appuyer la motion qui sera déposée à la prochaine séance du conseil municipal pour demander au ministre de la Sécurité publique de décréter un moratoire sur ce problème de profilage racial
M. Michel Bissonnet	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Souhaite que l'Administration et le Service de l'eau mettent en priorité des solutions pour aider l'arrondissement de Saint-Léonard à régler les problèmes d'inondation, causés par le refoulement des égouts lors de pluies torrentielles, que subissent les propriétaires de plusieurs secteurs / Invitation, à la rencontre qui se tiendra le mercredi 23 octobre 2019 à l'arrondissement, lancée à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, et au responsable du dossier de l'habitation au comité exécutif pour appuyer ces propriétaires et exprimer leur volonté de régler ce problème

Le conseiller Sylvain Ouellet, avant de répondre à la question du conseiller Bissonnet, prend quelques minutes pour féliciter la conseillère Patricia Lattanzio, qui était critique des dossiers de l'eau pour l'opposition officielle, à la suite de son élection à titre de députée de la circonscription de Saint-Léonard-Saint-Michel, lors des élections fédérales d'hier soir.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Dominic Perri	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Souhaite que l'Administration s'engage à mettre en priorité le financement des travaux pour solutionner le problème d'inondation de plusieurs propriétés de l'arrondissement de Saint-Léonard, en particulier ceux de la rue Belmont, dans le prochain Programme triennal d'immobilisation (PTI) / Engagement d'impliquer tous les services centraux et les intervenants à travailler avec des experts pour trouver des solutions pérennes aux problèmes d'inondation
Mme Mary Deros	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Déplore le manque de ressources, la qualité du service et la gestion de la ligne téléphonique 311, qui constitue la porte d'entrée de la Ville de Montréal, pour répondre aux diverses demandes des citoyennes et des citoyens, et demande si l'embauche de 15 personnes en février prochain sera suffisant / Effets négatifs de la centralisation
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante	Questionne le devoir des élus, et plus particulièrement celui de la conseillère Christine Gosselin lors de l'incident de désobéissance civile du groupe Extinction Rebellion qui a perturbé la circulation sur le pont Jacques-Cartier lors du déploiement d'une banderole sur la structure / Demande quelle est la position de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, quant aux propos tenus par la conseillère Gosselin
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Demande à l'Administration, à la suite du rapport intitulé « Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées » remis au SPVM de reconsidérer la requête de l'opposition officielle d'autoriser le port de caméra portative

À 10 h 09,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	L'utilisation de caméra portative par des policiers de nombreuses grandes villes démontre que cela contribue à améliorer la relation entre les policiers et le public et à rétablir le climat de confiance du public envers le corps de police – réitère la demande à l'Administration de reconsidérer sa décision sur ce sujet

Avant de céder la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, inscrit sur la liste pour la période de questions des membres, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la conseillère Chantal Rossi.

La conseillère Rossi soulève une question de privilège sur les propos tenus par la mairesse de Montréal, lors de la réponse à sa question, qu'elle juge irrespectueux et qui ne correspondent pas au code établi par la Commission de la présidence dans le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité, prend la parole pour souligner qu'il a été convenu de permettre les questions de privilège après les périodes de questions. Il laisse la présidente trancher cette question.

La présidente du conseil remercie le leader de la majorité pour ce rappel et informe la conseillère Rossi, qu'elle reviendra sur sa demande à la fin de la période de questions des membres.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Demande quelles sont les solutions préconisées par la Ville pour venir en aide aux centres communautaires et OBNL dont les contrats de gestion arrivent à échéance; s'inquiète d'une privatisation des services / Pistes de solution afin de répondre aux besoins immédiats et s'assurer que la Ville soutiendra le milieu communautaire
Mme Christine Black	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Demande quel est le plan de l'Administration afin de s'assurer que les candidats issus de la diversité soient présents en permanence dans les banques de candidatures

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 10 h 22.

Avant de céder la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour, la présidente du conseil fait le point sur la question de privilège de la conseillère Chantal Rossi. La présidente indique que les élu.e.s ont le devoir d'être exemplaire dans leurs propos et qu'il faut éviter les attaques personnelles, par conséquent, les sons d'animaux ne sont pas considérés comme étant parlementaires.

La présidente cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM19 1058

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 octobre 2019, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant l'article 7.08.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM19 1059

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 16 septembre 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 16 septembre 2019, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 15 octobre 2019 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM19 1060

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 octobre 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 octobre 2019, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 octobre 2019 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2019;
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2019;
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2019;

CM19 1061

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'inspecteur général portant sur le Rapport de l'Inspectrice générale concernant le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et 5846)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'inspecteur général portant sur le Rapport de l'Inspectrice générale concernant le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et 5846), et le conseil en prend acte.

04.04 1193430006

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

- 5.01 Résolution CA19 12205 du conseil d'arrondissement d'Anjou - Motion d'appui à la pétition citoyenne demandant une modification de la réglementation applicable à la distribution de publisacs

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. François Limoges pour M. Benoit Dorais

- Dépôt d'une réponse écrite à M. Dominic Perri en lien avec les contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Par M. Éric Alan Caldwell

- Dépôt d'une réponse écrite à M. Luis Miranda concernant différents aspects sur les bornes de recharge pour véhicules électriques.

Par M. Jean-François Parenteau

- Dépôt d'une réponse écrite à M. Richard Guay à propos de l'article 20.01 – Ratifier une dépense additionnelle de 152 622,99 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé de gré à gré (BC 1333314) à la firme Entreprise Vaillant (1994) pour la location de niveleuses avec opérateur, majorant ainsi le montant total du contrat de 39 347,32 \$, taxes incluses, à 191 970,31 \$, taxes incluses.

--- Dépôt d'une réponse écrite à M. Dominic Perri en lien avec les contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* : Uniformes personnalisés inc. (bon de commande 1364639) pour l'achat de mobilier de bureau.

--- Dépôt d'une réponse écrite à M. Lionel Perez et à M. Richard Guay à propos d'un contrat accordé à l'entreprise A&O Gendron inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour un période de 4 ans avec une possibilité de prolongation d'une année – Dépense totale de 6 613 834,44 \$, taxes, variations de quantités et contingences incluses – Appel d'offres public 19-17479 (2 soum.).

Un débat s'engage.

7 - Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019.

CM19 1062

Dépôt du document intitulé « Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020 »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le document intitulé « Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.02 1197534002

CM19 1063

Dépôt du document intitulé « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2015 »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le document intitulé « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2015 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1197507001

CM19 1064

Dépôt du rapport de la commission du transport de la Communauté urbaine de Montréal intitulé « Gratuité des services de transport collectif de la Société de transport de Montréal lors de tempêtes de neige »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de la commission du transport de la Communauté urbaine de Montréal intitulé « Gratuité des services de transport collectif de la Société de transport de Montréal lors de tempêtes de neige », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

À 10 h 33, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Le débat se poursuit.

À 10 h 58, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Le débat se poursuit.

07.04 1192904003

7.05 Dépôt du procès-verbal de correction pour le règlement 19-048 (CM19 1040), adopté lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 septembre 2019.

CM19 1065

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2019 en date du 31 août 2019 - Volet municipal et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 août 2019 comparé avec le 31 août 2018

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la projection des résultats de l'exercice 2019 en date du 31 août 2019 - Volet municipal et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 août 2019 comparé avec le 31 août 2018, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06 1195205003

7.07 Dépôt du rapport de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 16 octobre 2019.

CM19 1066

Ajout - Dépôt du rapport de recommandation du Bureau de l'inspecteur général de Montréal concernant un sous-contrat de transport de la neige, conformément à l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de recommandation du Bureau de l'inspecteur général de Montréal concernant un sous-contrat de transport de la neige, conformément à l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

07.08 (Ajout)

8 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CM19 1067

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports intitulé « Diagnostic du loisir public montréalais »

Mme Anne-Marie Sigouin, à titre de présidente de cette commission, dépose le rapport et les recommandations de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports intitulé « Diagnostic du loisir public montréalais », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM19 1068

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Lutte contre les changements climatiques, bonnes pratiques et outils d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) »

M. Francesco Miele, à titre de vice-président de cette commission, dépose le rapport et les recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Lutte contre les changements climatiques, bonnes pratiques et outils d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition n'est déposée.

15 – Déclaration / Proclamation

La présidente du conseil appelle le point « Déclaration / Proclamation »

CM19 1069**Déclaration pour souligner les 100 ans de Tourisme Montréal**

Attendu que Tourisme Montréal a été fondé le 8 octobre 1919 par l'Automobile Club of Canada, avec l'appui d'acteurs importants de l'économie montréalaise, dont la Ville de Montréal, la Chambre de commerce de Montréal, Henry Birks and Sons, Holt Renfrew et Ritz-Carlton;

Attendu que Tourisme Montréal fait partie des plus anciens offices des congrès et de tourisme en Amérique du Nord;

Attendu que depuis 1919, Tourisme Montréal a comme mission de faire la promotion du tourisme d'agrément et d'affaires sur les marchés étrangers et locaux en déployant des campagnes innovantes et performantes;

Attendu que Montréal a accueilli 11 millions de touristes d'agrément et d'affaires en 2018 et que ceux-ci y ont dépensé quelque 4,5 G\$;

Attendu que le tourisme d'affaires joue un rôle crucial dans la vitalité économique de Montréal et du Québec;

Attendu que Montréal a accueilli plus de 1,5 million de personnes venues spécifiquement pour affaires en 2018, qui ont généré quelque 927 M\$ en retombées économiques;

Attendu que Montréal est la ville nord-américaine qui reçoit le plus grand nombre de congrès annuels. La métropole a d'ailleurs établi un record, en 2018, en accueillant plus de 500 congrès, réunions et événements sportifs;

Attendu que Tourisme Montréal a l'ambition d'attirer 13,5 millions de touristes d'ici 2022, à raison d'une croissance annuelle de 6 %;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Robert Beaudry
M. Aref Salem

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne le 100^e anniversaire de Tourisme Montréal;
- 2- continue de soutenir Tourisme Montréal afin de l'aider à atteindre son objectif de hisser Montréal au premier rang des grandes villes touristiques d'Amérique du Nord.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède respectivement la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante et au conseiller Aref Salem.

La mairesse et le conseiller Salem interviennent à tour de rôle pour souligner le rôle important de Tourisme Montréal au niveau du développement économique et mentionnent que les revenus engendrés par la venue des touristes et la tenue de nombreux congrès à Montréal contribuent à la santé économique de la Ville. La mairesse et le conseiller soulignent également que Tourisme Montréal a été porteur de grands événements à Montréal, tels Expo 67, les Jeux olympiques de 1976, et que Montréal se positionne au premier rang en Amérique du Nord pour l'accueil d'événements d'envergure. Pour terminer, la mairesse et le conseiller Salem souhaitent longue vie à Tourisme Montréal.

La présidente du conseil remercie la mairesse Plante et le conseiller Salem pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

À 11 h 40, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1070

Accorder deux contrats aux firmes Les produits Turf Car Canada et Lange Patenaude Équipements ltée pour la fourniture de 38 véhicules tout-terrains - Dépense totale de 507 217,96 \$, taxes incluses pour le lot 1 (contrat : 461 107,24 \$ + contingences : 46 110,72 \$), et de 707 965,63 \$ pour le lot 2 (contrat : 615 622,29 \$ + contingences : 92 343,34 \$) - Appel d'offres public 19-17469 (lot 1 : 4 soum. - lot 2 : 2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, les commandes pour la fourniture de 38 véhicules tout-terrains, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17469 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel :

<u>Firmes</u>	<u>Lot</u>	<u>Contrat</u> <u>(taxes incluses)</u>	<u>Contingences</u> <u>(taxes incluses)</u>	<u>Total</u> <u>(taxes incluses)</u>
	Lot 1			
Les produits Turf Car Canada	23 véhicules tout-terrains à motorisation électrique de marque Toro	461 107,24 \$	46 110,72 \$	507 217,96 \$
	Lot 2			
Lange Patenaude Équipements ltée	15 véhicules tout-terrains à motorisation diesel de marque Kubota	615 622,29 \$	92 343,34 \$	707 965,63 \$

- 2 - d'autoriser une dépense au montant total de 1 384 454,06 \$, à titre de budget de contingences;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1071

Conclure avec C-I-L ORION (Signaux Evan Signals inc.) deux ententes-cadres pour une période de 36 mois, pour la fourniture de fusées routières - (Lot 1 : montant total estimé de 202 594,46 \$, taxes incluses, et lot 2 : montant total estimé de 122 788,99 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17615 (1 soum. lot 1 et 1 soum. lot 2)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture, sur demande, de fusées routières 20 minutes (lot 1) et 30 minutes (lot 2);
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, C-I-L ORION (Signaux Evan Signals inc.), ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour les deux lots, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17615 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

No. de lot	Description	Montant total (avant taxes)	Montant total (taxes incluses)
Lot 1	Fusées routières 20 minutes	176 207,40 \$	202 594,46 \$
Lot 2	Fusées routières 30 minutes	106 796,25 \$	122 788,99 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires de la Ville, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1195085001
80.01 (20.02)

CM19 1072

Accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 763 156,57 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP19067-BF0000-C-2 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Reftech international inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues nos 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 693 778,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP19067-BF0000-C ;
- 2- d'autoriser une dépense de 69 377,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193438024
80.01 (20.03)

CM19 1073

Approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation de développement de Montréal (CG18 0610), un terrain constitué du lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,8 mètres carrés, pour les fins d'entreposage de matériaux pour les besoins opérationnels du Service des infrastructures du réseau routier, pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} août 2019, moyennant un loyer total de 269 772,86 \$, excluant les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} août 2019, un terrain constitué du lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,80 mètres carrés, à des fins d'entreposage de matériaux pour les besoins opérationnels du Service des infrastructures du réseaux routier, moyennant un loyer total de 269 772,86 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1195323004
80.01 (20.04)

CM19 1074

Accorder un soutien financier non récurrent de 2 790 000 \$, sur une période de trois ans (2019, 2020 et 2021), à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing des industries du tourisme et des congrès à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 2 790 000 \$, pour une période de trois ans, soit pour les années 2019, 2020, 2021, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing des industries du tourisme et des congrès à Montréal;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194300001
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1075

Approuver un projet d'avenant n° 1 pour le Groupe 1 pour une somme de 2 175 327 \$, taxes incluses, et un projet d'avenant n° 1 pour le Groupe 2 de 1 371 651,75 \$, taxes incluses, modifiant les deux ententes-cadres adjugés à Logistik Unicorp inc. (CG18 0063) pour l'approvisionnement en biens et la fourniture de services en gestion vestimentaire intégrée destinées à l'ensemble des employés des services de sécurité publique - Appel d'offres 17-16249 / Autoriser un virement de crédits de l'ordre de 1 471 800 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration pour ajuster le budget du Service de l'approvisionnement et ajuster la base budgétaire 2020, 2021, 2022 d'un montant de 589 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'avenant n° 1, pour le Groupe 1, pour une somme de 2 175 327 \$, taxes incluses, et un projet d'avenant n° 1, pour le Groupe 2, pour une somme de 1 371 651,75 \$, taxes incluses, modifiant le contrat conclu avec Logistik Unicorp inc.(CG18 0063);
- 2- d'autoriser un virement de crédits de l'ordre de 1 471 800 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration;
- 3- d'ajuster la base budgétaire du Service de l'approvisionnement de l'ordre de 589 000 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1196135003
80.01 (20.06)

CM19 1076

Accorder un contrat de gré à gré à West Safety Services Canada inc. pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 1 934 693,52 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif) / Approuver un projet de contrat à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de renouvellement de gré à gré entre la Ville et West Safety Services Canada inc. (fournisseur exclusif), pour le support et l'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 1 934 693,52 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 20 septembre 2019 et selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1190206004
80.01 (20.07)

CM19 1077

Accorder 3 contrats d'une valeur totale de 924 487,53 \$, taxes incluses, soit un contrat à Paysagiste Solarco inc. pour les services de déneigement du complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin (Lot 1) pour une somme de 588 304,08 \$, taxes incluses, un contrat à 178001 Canada inc./Groupe Nicky pour les services de déneigement du stade de soccer de Montréal, le TAZ, et le parc Frédéric-Back (Lot 2) pour une somme de 292 749,35 \$, taxes incluses, et un contrat à Les entreprises Daniel Robert inc. pour les services de déneigement de l'aréna Maurice-Richard (Lot 3) pour une somme de 43 434,11 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 30 avril 2021, incluant une option de prolongation de deux fois 12 mois - Appel d'offres public 19-17715 (4 soum.) / Autoriser une dépense maximale de 844 180,34 \$, net de taxes, pour les services de déneigement des installations sportives relevant de la Division de la gestion des installations sportives et de la Division de la concertation et Bureau du Mont-Royal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder trois contrats totalisant la somme de 924 487,53 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services de déneigement, aux firmes ci-après, plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales en regard de chacun d'elle, pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 30 avril 2021, incluant une option de prolongation de deux périodes de 12 mois;

- Paysagiste Solarco inc., pour le Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin (Lot 1), pour une somme maximale de 588 304,08 \$, taxes incluses;
 - 178001 Canada inc./Groupe Nicky, pour le Stade de soccer de Montréal, Le TAZ, et le parc Frédéric-Back (Lot 2), pour une somme maximale de 292 749,35 \$, taxes incluses;
 - Les entreprises Daniel Robert inc., pour l'aréna Maurice-Richard (Lot 3), pour une somme maximale de 43 434,11 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 844 180,34 \$, nette de taxes, pour la fourniture de services de déneigement des installations sportives relevant de la Division de la gestion des installations sportives et de la Division de la concertation et Bureau du Mont-Royal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1191543003
80.01 (20.08)

CM19 1078

Autoriser une dépense additionnelle de 397 848,65 \$, taxes incluses, au lieu de 415 174,41 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de deux logiciels EXACOM, de 52 licences d'exploitation EXACOM, d'une console AVTEC, des services d'intégration et des frais de maintenance associés, dans le cadre du contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 48 312 574,56 \$ à 48 710 423,21 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 397 848,65 \$, taxes incluses, au lieu de 415 174,41 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de deux logiciels EXACOM, de 52 licences d'exploitation EXACOM, d'une console AVTEC, des services d'intégration et des frais de maintenance associés, dans le cadre du contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 48 312 574,56 \$ à 48 710 423,21 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1191073002
80.01 (20.09)

CM19 1079

Accorder un contrat à Imprime-Emploi, d'une durée de 24 mois, avec l'option d'une prolongation maximale de 12 mois supplémentaires, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal, pour un montant estimé à 1 272 514,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17398 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation d'une durée maximale de 12 mois supplémentaires, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal;
- 2- d'accorder à Imprime-Emploi, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres publics 19-17398 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel. Le montant est estimé à 1 272 514,55 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1197690001
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1080

Exercer la dernière option de prolongation, pour une période d'un an, soit du 9 décembre 2019 au 8 décembre 2020, prévue à la convention pour les services professionnels d'actuaire dans le cadre du contrat accordé à Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco CE10 1968 et CG18 0551), pour une somme maximale de 482 412,11 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la dernière option de prolongation, pour une durée d'un an, soit du 9 décembre 2019 au 8 décembre 2020, de la convention de services professionnels pour des travaux en actuariat en support au Bureau des régimes de retraite, dans le cadre du contrat accordé à Morneau Shepell (CE10 1968, CG16 0455 et CG18 0551), pour une somme maximale de 482 412,11 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1196335007
80.01 (20.11)

CM19 1081

Autoriser l'ajout de produits et services accessoires au catalogue de l'entente 1146051-P dans le cadre du contrat accordée à Rogers Communications Canada inc. (CG16 0432) - Solution de centre de contacts clients

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser l'ajout de produits et de services accessoires au catalogue de l'entente 1146051-P dans le cadre du contrat accordé à Rogers Communications Canada inc. (CG16 0432) - Solution de centre de contact client, tel qu'énoncé dans la demande de changement au contrat (DDCC) pour lesquels le fournisseur s'engage à fournir à la Ville les nouveaux services au tarif décrit;
- 2- d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information de ratifier la DDCC relative au contrat visé et tous documents y afférents, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1195243002
80.01 (20.12)

CM19 1082

Approuver le projet d'une troisième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de 113921 Canada inc. (CG09 0016) un local situé au 1805, rue Fleury Est, à Montréal, d'une superficie de 8 248 pieds carrés, utilisé comme poste de quartier 27 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour un terme de 5 ans, soit du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2024, moyennant un loyer total de 1 315 252,45 \$, incluant les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de troisième convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de 113921 Canada inc., un local d'une superficie de 8 248 pieds carrés, situé au 1805, rue Fleury Est, à Montréal, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} octobre 2019, utilisé pour les besoins du poste de quartier 27 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 1 305 353,95 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention;
- 2- d'autoriser une dépense de 5 748,75 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 149,75 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198042010
80.01 (20.13)

CM19 1083

Approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue du locateur Les Lofts 5000 Iberville inc., pour un terme de 4 ans, soit du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2023, un espace à bureaux additionnel situé au 5000, rue Iberville à Montréal, d'une superficie de 1000 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour un loyer total de 81 500,03 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Les Lofts 5000 Iberville inc., un espace à bureaux d'une superficie de 1 000 pieds carrés, situé au 5000, rue Iberville, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de quatre ans, à compter du 1^{er} décembre 2019, moyennant un loyer total de 69 099,98 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention;
- 2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2019 au locateur Les Lofts 5000 Iberville inc., représentant un montant de 7 801,05 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 4 599 \$, pour une dépense maximale de 12 400,05 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194565009
80.01 (20.14)

CM19 1084

Accorder à Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) ltée les contrats pour les lots 1 et 2, à Serviforêt inc. le contrat pour le lot 3, à Élagage Prestige inc. le contrat pour le lot 5 et à Arboriculture de Beauce inc. le contrat pour le lot 6 pour les travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans les grands parcs de la Ville de Montréal 2019-2021 - Dépense totale de 5 037 451,43 \$, taxes, contingences et variation de quantité incluses - Appel d'offres public 19-17690 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-dessous désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, les contrats pour les travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans les grands parcs de la Ville de Montréal pour les années 2019 à 2021, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17690 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Soumissionnaire	Somme maximale (taxes incluses)	Lot
Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) ltée	1 369 271,77 \$	1
Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) ltée	1 110 761,98 \$	2
Serviforêt inc.	353 352,67 \$	3
Élagage Prestige inc.	407 225,35 \$	5
Arboriculture de Beauce inc.	789 349,37 \$	6

- 2 - d'autoriser une dépense de 604 494,17 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantité;
- 3 - d'autoriser une dépense de 402 996,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198144003
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1085

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Développement immobilier Grilli inc., pour fins de parc, un terrain vacant, constitué des lots indiqués au dossier décisionnel, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à proximité du chemin de l'Anse-à-l'Orme, dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, pour la somme de 5 863 725 \$, taxes incluses, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Développement immobilier Grilli inc., pour fins de parc, un terrain vacant, constitué des lots 4 310 107, 1 559 483, 1 558 501, 1 558 502, 1 558 503, 1 558 434, 1 558 483, 1 558 484, 1 558 485, 1 558 486, 1 558 487, 1 558 488, 1 558 490, 1 558 491, 1 558 492, 1 558 493, 1 558 494, 1 558 495, 1 558 496, 1 558 497, 1 558 498, 1 558 499, 1 558 573, 1 558 574, 1 558 575, 1 558 576, 1 558 577, 1 558 579, 1 558 530, 1 558 531, 1 558 532, 1 558 534, 1 558 535, 1 558 536, 1 558 529, 1 558 585, 1 558 555, 1 558 557, 1 558 558, 1 558 559, 1 558 560, 1 558 561 et les parties des lots 1 558 504, 1 558 554, 1 558 562, 1 558 539, 1 558 538, 1 558 537, 1 558 445, 1 558 659, 1 558 528, 1 558 527, 1 558 571, 1 558 456, 1 558 572, 1 558 580 et 1 558 467, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à proximité du chemin de l'Anse-à-l'Orme, dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, pour la somme de 5 863 725 \$, taxes incluses, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser la signature du projet d'acte conditionnellement à l'approbation du Règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du Grand parc de l'Ouest;
- 3 - de verser au domaine public les lots 4 310 107, 1 559 483, 1 558 501, 1 558 502, 1 558 503, 1 558 434, 1 558 483, 1 558 484, 1 558 485, 1 558 486, 1 558 487, 1 558 488, 1 558 490, 1 558 491, 1 558 492, 1 558 493, 1 558 494, 1 558 495, 1 558 496, 1 558 497, 1 558 498, 1 558 499, 1 558 573, 1 558 574, 1 558 575, 1 558 576, 1 558 577, 1 558 579, 1 558 530, 1 558 531, 1 558 532, 1 558 534, 1 558 535, 1 558 536, 1 558 529, 1 558 585, 1 558 555, 1 558 557, 1 558 558, 1 558 559, 1 558 560, 1 558 561 et les parties des lots 1 558 504, 1 558 554, 1 558 562, 1 558 539, 1 558 538, 1 558 537, 1 558 445, 1 558 659, 1 558 528, 1 558 527, 1 558 571, 1 558 456, 1 558 572, 1 558 580 et 1 558 467 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à la suite de la signature du projet d'acte;
- 4 - d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1086

Exercer l'option de prolongation de deux fois 12 mois prévues aux contrats de collecte, transport et élimination pour quatre arrondissements, et aux contrats d'élimination pour six arrondissements et cinq villes liées, pour une période maximale de 24 mois, pour une dépense totale de 34 074 478 \$, taxes et contingence incluses, majorant ainsi le montant total des contrats à 116 351 265 \$ - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 2 617 945 \$, taxes nettes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer les deux années d'options de prolongation, couvrant la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2022, pour une période totale de 24 mois, prévues aux contrats de services d'élimination des matières résiduelles, ou de collecte, de transport et d'élimination pour les arrondissements et villes liées mentionnés au sommaire décisionnel, contrats accordés aux firmes ci-après indiquées et aux montants désignés en regard de chacune d'elles, ainsi que les montants de contingences :

Contrats d'élimination				
Fournisseurs	Tonnages	Numéro d'appel d'offres	Montant - Prolongation (\$)	Total - Contrats (\$)
Complexe Enviro Connexions (Complexe Enviro Connexions Itée)	46 316		1 620 816	5 519 251
Services Matrec	104 235	15-14213	5 699 913	20 522 813
RCI Environnement (RCI Environnement Division WM Québec inc.)	43 958		2 363 011	8 530 912
Total - Élimination			9 683 739	34 572 976

Contrats de collecte, de transport et d'élimination (CTE)						
Fournisseurs	Territoires	Numéro d'appel d'offres	Contingences (\$)	Prolongations (\$)	Montant - Prolongation et contingences (\$)	Total - Contrats (\$)
Entreprise Sanitaire FA [Entreprise Sanitaire F.A. Itée (Enviro connexions Laval)]	Anjou		27 605	3 556 221	3 583 826	11 875 939
Entreprise Sanitaire FA [Entreprise Sanitaire F.A. Itée (Enviro connexions Laval)]	Montréal-Nord		50 798	6 637 853	6 688 652	22 930 312
Entreprise Sanitaire FA [Entreprise Sanitaire F.A. Itée (Enviro connexions Laval)]	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	15-14213	42 285	5 286 172	5 328 457	18 123 579
JR Services Sanitaires (JR Services Sanitaires 9064-3032 Québec inc.)	Ville-Marie (#1)		50 727	5 046 131	5 096 858	16 883 095

JR Services Sanitaires (JR Services Sanitaires 9064- 3032 Québec inc.)	Ville-Marie (#2)	38 566	3 654 379	3 692 945	11 965 364
Total - CTE		209 982	24 180 756	24 390 738	81 778 289
GRAND TOTAL		209 982	33 864 495	34 074 477	116 351 265

- 2- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement à compter de l'année 2020 comme suit : de 126 167 \$ en 2020, de 1 041 460 \$ en 2021 et de 1 450 318 \$ en 2022;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1196717003
80.01 (20.17)

CM19 1087

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 1 - Service de police de la Ville de Montréal) - Dépense totale de 5 215 855,35 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17253 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 48 mois, incluant une possibilité de prolongation de 12 mois, par laquelle la firme Groupe Marchand Architecture et Design, seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture et en ingénierie pour divers projets dans la Division des projets de sécurité publique de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une somme maximale de 4 535 526,39 \$, taxes incluses (lot 1), conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17253;
- 3- d'autoriser une dépense de 680 328,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1190805005
80.01 (20.18)

CM19 1088

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour les services d'experts conseils avec le logiciel Maximo au Service de l'eau, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 1 089 963 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17664 - (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de 36 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels d'experts conseils avec le logiciel Maximo au Service de l'eau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 089 963 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17664;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1193438023
80.01 (20.19)

CM19 1089

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Kemira Water Solutions Canada inc., pour une période de 12 mois avec deux options de renouvellement d'une année chacune, pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 11 554 987,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17594 (1 soum. Alternative B, Option 1)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Kemira Water Solutions Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison de coagulants à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 554 987,50 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 19-17594 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1193438022
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1090

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2020, la délégation au conseil de la Ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2019, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

- I. le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
- II. le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.

- 2- de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2019, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1196407001
80.01 (30.01)

CM19 1091

Autoriser un virement budgétaire de 650 000 \$ du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération pour l'année 2019 vers la Société du parc Jean-Drapeau pour la mise à jour du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc pour les dix prochaines années

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser un virement budgétaire de 650 000 \$ du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération pour l'année 2019 vers la Société du parc Jean-Drapeau, pour la mise à jour du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc pour les dix prochaines années.

Adopté à l'unanimité.

1197862005
80.01 (30.02)

CM19 1092

Autoriser la modification de la source de financement ainsi que de l'année de la dépense de sorte que la dépense de 294 910,87 \$ soit entièrement imputée au PTI 2019, dans le cadre du contrat accordé à Keyrus Canada (CG17 0267) pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la modification de la source de financement ainsi que l'année de la dépense, de sorte que la dépense de 294 910,87 \$ dans le cadre du contrat accordé à Keyrus Canada pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires (CG17 0267), soit entièrement imputée au PTI 2019 du Service des technologies de l'information.

Adopté à l'unanimité.

1175954002
80.01 (30.03)

CM19 1093

Mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour tenir une consultation publique sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 / Déposer le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 / Déposer le bilan 2018 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour tenir une consultation publique sur le projet de Révision du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025;
- 2- de prendre acte du projet de Révision du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025;
- 3- de prendre acte du dépôt pour information du Bilan 2018 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1192937004
80.01 (30.04)

CM19 1094

Soustraire du processus d'étude par la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui sera délégué en vertu du règlement de délégation inscrit à l'article 80.01 (42.02), et ce, malgré la résolution CG11 0082

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de soustraire du processus d'étude à la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui sera délégué en vertu du règlement de délégation inscrit à l'article 80.01 (42.02), et ce, malgré la résolution CG11 0082.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (30.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) et 80.01 (42.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1095

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération ».

Adopté à l'unanimité.

1198144002
80.01 (42.01)

CM19 1096

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2 100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1196945003
80.01 (42.02)

À 12 h 16, le leader de la majorité, M. François Limoges, reporte l'étude de l'article 80.01 (51.01) à une phase ultérieure.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1097

Approuver un projet de premier amendement au bail intervenu entre la Ville de Montréal et Complexe Place Crémazie S.E.C. (CM18 0825 et CM19 0446) et auquel intervient 9197-3586 Québec inc. pour la location d'un espace d'une superficie de 24 400 pieds carrés, au 7^e étage de l'immeuble situé au 50, boulevard Crémazie Ouest, à des fins de bureaux

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 septembre 2019 par sa résolution CE19 1472;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de premier amendement au bail intervenu entre la Ville de Montréal et Complexe Place Crémazie S.E.C. (CM18 0825 et CM19 0446), et auquel intervient 9197-3586 Québec inc, pour la location d'un espace d'une superficie de 24 400 pieds carrés, situé au 7^e étage de l'immeuble sis au 50, boulevard Crémazie ouest, à des fins de bureaux;

- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal à signer ledit projet de premier amendement au bail pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1190649004

CM19 1098

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Centre de la Petite Enfance - Fleur de Macadam inc., deux locaux d'une superficie locative totale de 425,5 pieds carrés, au sous-sol de l'immeuble situé au 105, rue Ontario Est, pour une période de 12 ans, 2 mois et 4 jours, à compter du 1^{er} janvier 2020, pour un loyer total de 36 988,73 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 octobre 2019 par sa résolution CE19 1513;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Centre de la Petite Enfance - Fleur de Macadam inc., à des fins d'entreposage, deux locaux d'une superficie totale de 425,5 pieds carrés, au sous-sol de l'immeuble situé 105, rue Ontario Est, pour une période de 12 ans, 2 mois et 4 jours, à compter du 1^{er} janvier 2020, moyennant un loyer total de 36 988,73 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1194069015

CM19 1099

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à L'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc., à des fins d'insertion sociale, des locaux d'une superficie totale de 9 523,68 pieds carrés, au 2^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} février 2020, pour un loyer total de 339 741,12 \$, plus les taxes applicables - Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est d'environ 374 500 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 octobre 2019 par sa résolution CE19 1512;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à L'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc., pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1^{er} février 2020, des locaux situés au 2^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 9 523,68 pieds carrés, à des fins d'insertion sociale, pour un loyer total de 339 741,12 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail ;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1194069017

CM19 1100

Conclure une entente-cadre avec Tech-Mix, division de Bau-Val inc. (lot 1 : 527 735,25 \$, taxes incluses et (lot 2 : 118 654,20 \$, taxes incluses), pour une période de 30 mois, pour la fourniture et livraison sur demande, d'enrobés bitumineux pour réparation à froid - Montant total estimé de 646 389,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17658 (2 soum.) / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats, pour un montant équivalent à 15 % de celui accordé, soit 96 958,42 \$, taxes incluses, pour une somme totale de 743 347,87 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 octobre 2019 par sa résolution CE19 1500;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre pour une période approximative de trente (30) mois, soit du 23 octobre 2019 au 15 avril 2022, pour la fourniture et la possibilité de livraison sur demande d'enrobés bitumineux pour réparation à froid;
- 2- d'accorder à la firme Tech-Mix, division de Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour un montant estimé à 646 389,45 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17658;
- 3- d'autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités au contrat totalisant un montant équivalent à quinze (15) % de celui octroyé, soit 96 958,42 \$, taxes incluses, portant le montant estimé de l'entente-cadre à 742 347,87 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1197360005

CM19 1101

Accorder un contrat à Gestion Industrielle Maintenance Man inc. pour les services d'exploitation et d'entretien d'une chute à neige mécanisée du lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras #2, pour une durée d'une saison hivernale - Dépense maximale totale de 249 772,61 \$, taxes, variations et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17731 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 octobre 2019 par sa résolution CE19 1501;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Gestion Industrielle Maintenance Man inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services d'exploitation et d'entretien des chutes à neige mécanisées du lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras no 2 pour une durée d'une saison hivernale, avec possibilité de prolongation d'une année, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 208 143,84 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17731;
- 2- d'autoriser une dépense de 31 221,58 \$ à titre de budget pour la variation de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense de 10 407,19 \$ à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1196320005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1102

Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 213 818 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du projet SRB Pie-IX

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 octobre 2019 par sa résolution CE19 1507;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- de décréter, dans le cadre du projet d'un service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX), l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude de non accès en faveur de la Ville de Montréal sur toute la longueur en front du lot 2 213 818 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX, afin de corriger la dangerosité du stationnement en peigne, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-190 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 185 171 \$, avant taxes, pour les acquisitions qui sera entièrement remboursée par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);
- 3- d'augmenter le budget de revenus et dépenses au montant total de 194 407 \$ (net de ristourne);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- 6- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1197394006

CM19 1103

Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 217 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du projet SRB Pie-IX / Abandonner l'expropriation pour remplacement du lot 2 217 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, prévue à la résolution CM18 0648

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 octobre 2019 par sa résolution CE19 1508;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - de décréter, dans le cadre du projet d'un service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX), l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude de non accès en faveur de la Ville sur toute la longueur en front du lot 2 217 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX, afin de corriger la dangerosité du stationnement en peigne, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-189 Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, joint au présent dossier décisionnel;
- 2 - d'abandonner l'expropriation pour remplacement du lot 2 217 044 (plan P-169 en pièce jointe) prévue à la résolution CM18 0648;
- 3 - d'autoriser une dépense maximale de 93 220 \$, avant taxes, pour les acquisitions qui sera entièrement remboursée par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);
- 4 - d'augmenter le budget de revenus et dépenses au montant total de 97 869 \$ (net ristourne);
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 6 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- 7 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1197394005

CM19 1104

Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 213 510 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du projet SRB Pie-IX

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 octobre 2019 par sa résolution CE19 1509;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - de décréter, dans le cadre du projet d'un service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX), l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude de non accès en faveur de la Ville sur toute la longueur en front du lot 2 213 510 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX, afin de corriger la dangerosité du stationnement en peigne, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-186 Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, joint au présent dossier décisionnel;

- 2 - d'autoriser une dépense maximale de 1 548 704 \$, avant taxes, pour les acquisitions, qui sera entièrement remboursée par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);
- 3 - d'augmenter le budget de revenus et dépenses au montant total de 1 625 945 \$ (net ristourne);
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- 6 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1197394004

CM19 1105

Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX de 10 lots : 1 412 734, 1 412 733, 1 412 732, 1 412 731, 1 412 745, 1 412 744, 1 412 730, 1 412 697, 1 412 784 et 1 412 783 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du projet SRB Pie-IX

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 octobre 2019 par sa résolution CE19 1510;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- de décréter, dans le cadre du projet d'un service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX), l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude de non accès en faveur de la Ville de Montréal sur toute la longueur en front des lots 1 412 734, 1 412 733, 1 412 732, 1 412 731, 1 412 745, 1 412 744, 1 412 730, 1 412 697, 1 412 784 et 1 412 783 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés du côté est du boulevard Pie-IX, afin de corriger la dangerosité du stationnement en peigne, le tout conformément à l'article 1 des plans d'expropriation respectifs P-55, P-54, P-53, P-52, P-51, P-50, P-49, P-48, P-47, P-46 Montréal-Nord, joints au présent dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 2 686 385 \$, avant taxes, pour les acquisitions qui sera entièrement remboursée par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);
- 3- d'augmenter le budget de revenus et dépenses au montant total de 2 820 368 \$ (net de ristourne);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- 6- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1197394007

Le conseil débute l'étude de l'article 20.10.

Article 20.10

Accorder un contrat à Déneigement Cyrbault inc. pour des services de transport de la neige, pour une durée de deux ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 1 524 907,35 \$, taxes, variations de quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17845 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2019 par sa résolution CE19 1552;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder à Déneigement Cyrbault inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des services de transport de la neige, pour une durée de deux ans, avec une option de prolongation d'une année, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 270 759,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17845;
- 2- d'autoriser une dépense de 190 613,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense de 63 537,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 12 h 31, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 22 octobre 2019
9 h 30**

**Séance tenue le mardi 22 octobre 2019, 14 h
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Benoit Dorais et Mme Sue Montgomery.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Suzie Miron, M. Lionel Perez et Mme Micheline Rouleau.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Christine Gosselin, Mme Patricia Lattanzio et M. Abdelhaq Sari.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte et cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

À 14 h 02, le conseil reprend ses travaux avec l'étude de l'article 20.10.

À 14 h 03, le leader de la majorité, M. François Limoges, reporte l'étude de l'article 20.10 à une phase ultérieure, soit dès le retour du responsable du dossier, M. Jean-François Parenteau, qui apportera les éléments de réponse aux questions soulevées par le conseiller Richard Guay.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1106

Accorder deux contrats à Neptune Security Services inc. pour les services de gardiennage et de signalisation dans des lieux d'élimination de la neige pour deux saisons hivernales - Dépense maximale totale de 579 977,21 \$, taxes, variations de quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17819 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2019 par sa résolution CE19 1553;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Neptune Security Services inc., deux contrats pour les services de gardiennage et de signalisation dans les lieux d'élimination de la neige, pour deux saisons hivernales, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17819;

Adjudicataire	No Lot	Montant, avant variations Quantités et contingences (TTC)
Neptune Security Services inc.	LOT – 1 – Service de gardiennage et de superviseur pour des lieux d'élimination de la neige	331 718,08 \$
	LOT – 2 – Service de signalisation	151 596,26 \$
Total :		483 314,34 \$

- 2- d'autoriser une dépense au montant de 72 497,15 \$ à titre de budget de variations de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense au montant de 24 165,72 \$ à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1197711017

CM19 1107

Conclure une entente-cadre avec Importel inc., d'une durée de 36 mois, assortie d'une option de deux prolongations de douze mois additionnels, pour la fourniture sur demande de jeux vidéo - Appel d'offres public 19-17397 (2 soum.) - Le montant total estimé des dépenses est de 517 387,50 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2019 par sa résolution CE19 1550;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- de conclure avec Importel inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, une entente-cadre d'une durée de 36 mois, assortie d'une option de deux prolongations de 12 mois additionnels, pour la fourniture sur demande de jeux vidéo, conformément à l'appel d'offres public 19-1739. Le montant total estimé des dépenses est de 517 387,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1197389001

CM19 1108

Accorder un contrat à Le groupe Lefebvre M.R.P. inc., pour des travaux de scellement de fissures dans différentes rues de la Ville de Montréal, secteur Est - Dépense totale de 484 301,33 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458510 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2019 par sa résolution CE19 1561;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe Lefebvre M.R.P. inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des travaux de scellement des fissures dans différentes rues de la Ville de Montréal, secteur Est, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Ville-Marie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 433 455,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458510;
- 2- d'autoriser une dépense de 43 345,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 7 500 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1197231068

CM19 1109

Accorder un contrat à Le groupe Lefebvre M.R.P. inc., pour des travaux de scellement de fissures dans différentes rues de la Ville de Montréal, secteur Ouest - Dépense totale de 484 301,33 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458511 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2019 par sa résolution CE19 1562;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe Lefebvre M.R.P. inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des travaux de scellement des fissures dans différentes rues de la Ville de Montréal, secteur Ouest, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxoboro, du Sud-Ouest et de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 433 455,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458511;
- 2- d'autoriser une dépense de 43 345,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 7 500 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1197231069

CM19 1110

Accorder un contrat de services professionnels à WAA Montréal inc. et ABCP Architecture et urbanisme ltée, pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois et de la place des Arrimeurs, dans le secteur Griffintown - Dépense totale de 2 642 418,11 \$, taxes, variations de quantités, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 19-17646 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2019 par sa résolution CE19 1564;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels à WAA Canada inc. et ABCP Architecture et urbanisme ltée, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois et de la place des Arrimeurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 680 555,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17646;
- 2- d'autoriser une dépense de 252 083,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense de 336 111,02 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 373 668,75 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1196300002

À 14 h 10, le leader de la majorité, M. François Limoges, rappelle l'article 20.10 dont l'étude avait été reportée à une phase ultérieure.

CM19 1111

Accorder un contrat à Déneigement Cyrbault inc. pour des services de transport de la neige, pour une durée de deux ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 1 524 907,35 \$, taxes, variations de quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17845 (5 soum.)

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong cède la parole au conseiller Jean-François Parenteau afin qu'il exerce son droit de réplique.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1196320009

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1112

Approuver un projet d'acte aux termes duquel la Ville accorde à l'École de technologie supérieure un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2020, pour terminer les travaux prévus à l'acte de donation, intervenu le 10 avril 2013, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 852 020, et ce, en regard de la place publique devant être aménagée sur le lot 2 975 650

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2019 par sa résolution CE19 1566;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte aux termes duquel la Ville accorde, sans considération monétaire, à l'École de technologie supérieure, un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2020, pour débiter et compléter les travaux d'aménagement d'une place publique sur le lot 2 975 650 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, qu'elle s'est engagée à réaliser dans l'acte de donation reçu par M^e Andrée Blais, notaire, le 10 avril 2013, sous le numéro 1688 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 852 020, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1180783001

CM19 1113

Approuver un projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue de Les YMCA du Québec, à des fins culturelles et sportives, des locaux d'une superficie de 43 660,20 pieds carrés, dans l'immeuble situé au 5500, avenue du Parc, pour une durée additionnelle d'un an, à compter du 8 octobre 2019, pour un loyer total de 1 371 496,32 \$, non taxable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2019 par sa résolution CE19 1568;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de Les YMCA du Québec, à des fins culturelles et sportives, des locaux d'une superficie de 43 660,20 pieds carrés, dans l'immeuble situé au 5500, avenue du Parc, pour une période additionnelle d'un an, à compter du 8 octobre 2019, pour un loyer total de 1 371 496,32 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de prolongation de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1194069018

CM19 1114

Approuver un projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête au Partenariat du Quartier des Spectacles, à titre gracieux, pour la réalisation de sa mission de production et de diffusion d'activités culturelles ainsi que pour des activités d'opération, à compter de la prise de possession des lieux une fois la construction terminée, jusqu'au 31 décembre 2030, des emplacements dans le pavillon multifonctionnel, d'une superficie approximative de 1 500 mètres carrés, situés sur une partie des lots 2 160 630, 3 264 226, 2 162 439, 2 160 619, 2 160 618, 2 160 614 et 2 160 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, mieux connus sous le nom de l'Esplanade Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie au sud-ouest des rues De Montigny, Clark et Sainte-Catherine Ouest - La subvention totale est d'une valeur d'environ 4 305 000 \$ / Retirer du domaine public, à toutes fins que de droit, les lieux prêtés aux termes de la convention pour la durée du prêt

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2019 par sa résolution CE19 1567;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête au Partenariat du Quartier des Spectacles, à titre gracieux, pour la réalisation de sa mission de production et de diffusion d'activités culturelles ainsi que pour des activités d'opération, à compter de la prise de possession des lieux une fois la construction terminée, jusqu'au 31 décembre 2030, des emplacements dans le pavillon multifonctionnel ayant une superficie approximative de 1 500 mètres carrés, sur une partie des lots 2 160 630, 3 264 226, 2 162 439, 2 160 619, 2 160 618, 2 160 614 et 2 160 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, mieux connus sous le nom de l'Esplanade Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, situés au sud-ouest des rues De Montigny, Clark et Sainte-Catherine Ouest. La subvention totale est d'une valeur d'environ 4 305 000 \$;
- 2- de retirer du domaine public, à toutes fins que de droit, les lieux prêtés aux termes de la convention faisant l'objet du présent sommaire et ce, pour la durée du prêt.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1190515009

CM19 1115

Accorder un soutien financier exceptionnel de 240 000 \$ au Musée des Hospitalières de l'Hotel-Dieu de Montréal, pour son fonctionnement et le maintien de ses activités, pour une période transitoire du 1^{er} mai au 31 décembre 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2019 par sa résolution CE19 1571;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 240 000 \$ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, pour le fonctionnement et le maintien de ses activités muséales, pour une période transitoire du 1^{er} mai au 31 décembre 2019;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1187233001

CM19 1116

Modifier l'intervention financière associée au contrat accordé à Techniparc (9032-2454 Qc inc.) pour la réfection du terrain de balle au parc des Roseraies, dans l'arrondissement d'Anjou (CM19 0335), afin de préciser la répartition des dépenses afférentes aux travaux qui seront assumés par la ville centre et l'arrondissement d'Anjou

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2019 par sa résolution CE19 1602;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de modifier l'intervention financière associée au contrat accordé à Techniparc (9032-2454 Qc inc.) pour la réfection du terrain de balle au parc des Roseraies, dans l'arrondissement d'Anjou (CM19 0335), afin de préciser la répartition des dépenses afférentes aux travaux qui seront assumées par la ville centre et l'arrondissement d'Anjou, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1187936012

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1117

Exercer les deux options de prolongation prévues aux contrats de collecte et de transport des matières résiduelles pour neuf arrondissements, pour une période maximale de 24 mois, d'un montant total maximal de 29 544 084 \$, taxes et contingences incluses, majorant ainsi le montant total des contrats à 68 562 979 \$ / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement d'un montant total de 2 467 990 \$, taxes nettes, à compter de l'année 2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2019 par sa résolution CE19 1598;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

1 - d'exercer les deux années d'options de prolongation couvrant la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2022, pour un total de 24 mois, prévues aux contrats de collecte et de transport des matières résiduelles pour neuf arrondissements, aux firmes et aux montants ci-après indiqués ainsi que les montants de contingences;

Fournisseurs	Territoires	Numéro d'appel d'offres	Contingences	Prolongation	Montant Prolongation et contingences	Total Contrats
JR Services Sanitaires (JR Services Sanitaires 9064-3032 Québec inc.)	Anjou	17-16255	10 385 \$	1 038 462 \$	1 048 847 \$	2 293 732 \$
JR Services Sanitaires (JR Services Sanitaires 9064-3032 Québec inc.)	Montréal-Nord	17-15818	13 899 \$	347 478 \$	361 377 \$	923 433 \$
Services Matrec	Lachine		38 624 \$	3 862 438 \$	3 901 062 \$	12 576 402 \$
Services Matrec	Montréal-Nord	15-14213	21 138 \$	2 113 807 \$	2 134 945 \$	7 016 713 \$
Services Matrec	Outremont		20 832 \$	2 083 208 \$	2 104 040 \$	6 906 567 \$
JR Services Sanitaires (JR Services Sanitaires 9064-3032 Québec inc.)	Le Sud-Ouest	18-16854	37 238 \$	3 723 835 \$	3 761 073 \$	7 323 491 \$
Derichebourg Env. (Derichebourg Canada Environment inc.)	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	16-15252	6 728 \$	672 791 \$	679 519 \$	1 745 318 \$
Derichebourg Env. (Derichebourg Canada Environment inc.)	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve		16 578 \$	1 657 755 \$	1 674 333 \$	3 227 745 \$
Services Matrec	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve		38 581 \$	3 858 059 \$	3 896 640 \$	7 573 979 \$
RCI Environnement (RCI Environnement Division WM Québec inc.)	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	18-16439	25 431 \$	2 543 072 \$	2 568 503 \$	4 582 356 \$
Services Matrec	Verdun		49 076 \$	4 907 635 \$	4 956 711 \$	9 611 147 \$
Environn. Routier NRJ (Environnement Routier NRJ inc.)	Verdun		24 327 \$	2 432 708 \$	2 457 035 \$	4 782 096 \$
Total - C&T			302 837 \$	29 241 247 \$	29 544 084 \$	68 562 979 \$

2 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement à compter de l'année 2020 comme suit : de 142 046 \$ en 2020, de 1 007 429 \$ en 2021 et de 1 318 516 \$ en 2022;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1118

Accorder une contribution financière maximale à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) de 1 198 786 \$ en 2020, 1 242 875 \$ en 2021 et 1 288 650 \$ en 2022, pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes sans logis et l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une intervention d'extermination / Autoriser une dépense annuelle maximale de 385 000 \$ pour le remboursement à l'OMHM des frais d'hébergement temporaire et des autres mesures d'urgence / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2019 par sa résolution CE19 1618;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder une contribution financière maximale à l'Office municipal d'habitation de Montréal de 1 198 786 \$ en 2020, de 1 242 875 \$ en 2021 et de 1 288 650 \$ en 2022 pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes sans logis et pour l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une extermination;
- 2- d'autoriser une dépense annuelle maximale de 385 000 \$, pour les années 2020, 2021 et 2022, pour le remboursement des frais d'hébergement temporaire et autres mesures d'urgence encourus par l'Office municipal d'habitation de Montréal dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de cette contribution;
- 4- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer ladite convention pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1190498003

CM19 1119

Accorder un contrat à Grenier Chevrolet Buick GMC Itée, pour la fourniture de trois véhicules électriques (item 2), pour une somme maximale de 168 691,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17675 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2019 par sa résolution CE19 1600;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Grenier Chevrolet Buick GMC Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour l'item 2, un contrat pour la fourniture de trois véhicules électriques de marque et modèle Chevrolet Bolt, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 168 691,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17675 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1194922015

CM19 1120

Approuver un projet d'entente de recherche de gré à gré entre la Ville et L'Institution royale pour l'avancement des sciences/Université McGill pour la réalisation d'un projet de recherche concernant la mise en oeuvre des cinq axes d'intervention de la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence », pour une somme maximale de 177 441,20 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2019 par sa résolution CE19 1610;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'entente de recherche de gré à gré par lequel L'Institution royale pour l'avancement des sciences/Université McGill s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'un projet de recherche concernant la mise en oeuvre des cinq axes d'intervention de la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence », pour une somme maximale de 117 441,20 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente de recherche;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1198405001

CM19 1121

Accorder un contrat à 2862-5622 Québec inc. FASRS Le Groupe St-Lambert, pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque Mercier, située au 8105, rue Hochelaga dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 1 236 852,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-18383 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2019 par sa résolution CE19 1603;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder à 2862-5622 Québec inc. FASRS Le Groupe St-Lambert., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque Mercier, située au 8105, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 975 102,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM 18383;
- 2- d'autoriser une dépense de 146 265,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 115 484,34 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1198183004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1122

Accorder un contrat à Construction CPB inc. pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque Frontenac, située au 2550, rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 1 013 626,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-18399 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2019 par sa résolution CE19 1604;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder à Construction CPB inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque Frontenac, située au 2550, rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 797 620,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM 18399;
- 2- d'autoriser une dépense de 119 643,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 96 362,87 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1198183003

CM19 1123

Accorder un contrat à Construction CPB inc. pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque de Parc-Extension, située au 421 Rue Saint-Roch, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 1 372 400,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-18400 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2019 par sa résolution CE19 1605;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder à Construction CPB inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque Parc-Extension, située au 421, rue Saint-Roch, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 094 846 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM 18400;
- 2- d'autoriser une dépense de 164 226,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 113 327,88 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1198183001

CM19 1124

Autoriser une dépense additionnelle de 1 024 793,41 \$, taxes incluses, pour des services d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, dans le cadre du contrat accordé à SNC-Lavalin inc. (CM15 0324, CM16 0940), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 996 385,09 \$ à 5 021 178,50 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no 2 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2019 par sa résolution CE19 1615;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 024 793,41 \$, taxes incluses, pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un système de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles;
- 2 - d'approuver un projet de convention de modification no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et SNC-Lavalin inc. (CM15 0324 et CM16 0940), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 996 385,09 \$ à 5 021 178,50 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1187251001

CM19 1125

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les immeubles Mitelman inc., pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2025, des locaux situés au 4^e étage du 4115, rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie approximative de 13 661 pieds carrés, à des fins de bibliothèque temporaire et de bureaux administratifs, pour une dépense totale de 2 395 959,98 \$, taxes, énergie, contingences et incidences inclus

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2019 par sa résolution CE19 1617;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Immeubles Mitelman inc., pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} mars 2020, des locaux d'une superficie approximative de 13 661 pieds carrés, situés au 4^e étage du 4115, rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à des fins bibliothèque temporaire et de bureaux administratifs, pour un loyer total de 1 617 793,68 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'autoriser une dépense de 411 211,20 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables au locateur Les immeubles Mitelman inc.;
- 3 - d'autoriser une dépense de 131 354,07 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 235 601,02 \$, taxes incluses, en énergie;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1195372001

CM19 1126

Accorder deux contrats de services professionnels à CGA architectes inc. (lot 1) et à SBTA inc. (lot 2) pour la réalisation de deux études de potentiel de reconversion en lien avec les acquisitions potentielles de l'Hôpital de la Miséricorde et de l'Institut des Sourdes-muettes - Dépense totale pour le lot 1 de 110 865,80 \$, taxes et contingences incluses, et pour le lot 2 de 177 061,50 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17820 (3 soum. pour le lot 1, 1 seul conforme et 4 soum. pour le lot 2, 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2019 par sa résolution CE19 1609;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, les contrats pour la réalisation de deux études de potentiel de reconversion en lien avec les acquisitions potentielles de l'Hôpital de la Miséricorde et de l'Institut des Sourdes-muettes, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17820;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
CGA ARCHITECTES INC (équipe A)	Lot 1	100 787,09 \$
SBTA INC.	Lot 2	160 965 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 26 175,21 \$ (total pour les lots 1 et 2), taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1198421002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1127

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Desjardins Assurances, pour une période de cinq ans, pour la couverture d'assurances collectives des employés actifs de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), à compter du 1^{er} décembre 2019 - Dépense totale de 3 275 746,80 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 1700 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2019 par sa résolution CE19 1596;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Desjardins Assurances, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de cinq ans à partir du 1^{er} décembre 2019, le contrat pour la couverture d'assurances collectives des employés actifs de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 275 746,80 \$, taxes contingences et incidences incluses, conformément à l'appel d'offres public 1700;
- 3 - d'autoriser le président de la CSEM à signer les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1196483002

CM19 1128

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Procova inc. pour la réfection des toitures et le remplacement des unités de ventilation / réfrigération du Complexe sportif Marie-Victorin - Dépense totale de 7 046 403,84 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15487 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2019 par sa résolution CE19 1606;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Procova inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour la réfection des toitures et le remplacement des unités de ventilation / climatisation du Complexe Marie-Victorin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 291 432 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15487;
- 3- d'autoriser une dépense de 629 143,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 125 828,64 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1191029005

CM19 1129

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) et FNX-INNOV inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour le réaménagement de la cour de services Dickson lot 2, située au 2150 rue Dickson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 139 000,66 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 19-17566 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2019 par sa résolution CE19 1612;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat de services professionnels à Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) et FNX-INNOV inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fourniture de services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour le réaménagement de la cour de services Dickson lot 2, située au 2150 rue Dickson dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM), pour une somme maximale de 1 744 055,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17566;

- 3- d'autoriser une dépense de 348 811,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 46 133,72 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1195364001

CM19 1130

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Groupe Geninov inc. pour des services de surveillance de travaux, pour une durée de trois ans, pour une somme maximale de 1 586 042,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1689 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2019 par sa résolution CE19 1613;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de trois années, pour la fourniture, sur demande, de services de surveillance de travaux ;
- 3- d'approuver un projet de convention par lequel la firme Groupe Geninov inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 586 042,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1689 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville ;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1190649010

CM19 1131**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Magil Construction Est du Canada inc. pour la réalisation des travaux de construction d'un nouveau complexe aquatique au Centre Rosemont - Dépense totale de 39 269 447,47 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5846 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2019 par sa résolution CE19 1607;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Magil Construction Est du Canada inc, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation des travaux de construction d'un nouveau complexe aquatique au Centre Rosemont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 32 536 775,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5846;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 880 516,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 852 155,94 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1198385001

CM19 1132

Accorder sept contrats à GFL Environnemental inc. et un contrat à Excavation Vidolo ltée pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles, pour une période de 48 mois - Dépense totale de 2 232 587 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17817 (4 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 257 335,41 \$ en 2020, de 277 577,62 \$ en 2021, de 298 631,89 \$ en 2022 et de 320 542,78 \$ en 2023

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2019 par sa résolution CE19 1621;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles de cours de voirie, pour chacun des lots, pour une période de 48 mois, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17817 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
GFL Environnemental inc.	4	192 129 \$
GFL Environnemental inc.	5	179 364 \$
GFL Environnemental inc.	6	197 080 \$
GFL Environnemental inc.	8	351 737 \$

GFL Environnemental inc.	11	358 336 \$
GFL Environnemental inc.	14	61 696 \$
GFL Environnemental inc.	16	288 167 \$
Excavation Vidolo ltée	3	604 078 \$

- 2- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement comme suit : de 257 335,41 \$ en 2020, de 277 577,62 \$ en 2021, de 298 631,89 \$ en 2022 et de 320 542,78 \$ en 2023;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1198479001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1133

Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2020, la délégation au conseil de la Ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 octobre 2019 par sa résolution CE19 1521;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2019, des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
- a) les parcs suivants :
 - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.
 - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

- c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

2 - d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2019, des droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1196407002

CM19 1134

Autoriser un budget additionnel PTI de revenus et de dépenses de 5 M\$, de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et de modifier en conséquence la résolution CM19 0423 pour préciser, par clés comptables, la perception par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de la somme reçue dans le cadre de l'entente avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, relatif à l'octroi d'une subvention de 5 M\$ (CE19 0503) à la Ville pour la restauration des sédiments contaminés, situés sur le lot 6 073 401 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ou à proximité dans le fleuve, dans le cadre du projet de la Plage de l'Est

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 octobre 2019 par sa résolution CE19 1527;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'autoriser un budget additionnel PTI de revenus et de dépenses de 5 M\$, de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et de modifier en conséquence la résolution CM19 0423 pour préciser, par clés comptables, la perception par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de la somme reçue dans le cadre de l'entente avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, relatif à l'octroi d'une subvention de 5 M\$ (CE19 0503) à la Ville pour la restauration des sédiments contaminés, situés sur le lot 6 073 401 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ou à proximité dans le fleuve, dans le cadre du projet de la Plage de l'Est.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1194281040

CM19 1135

Autoriser le paiement des frais d'aménagement d'un local situé au 4305, rue Hogan, à Les Investissements Dalu inc., pour une somme de 77 547,39 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 octobre 2019 par sa résolution CE19 1526;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'autoriser le paiement des frais d'aménagement d'un local situé au 4305, rue Hogan, à Les Investissements Dalu inc., pour une somme de 77 547,39 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1190649009

CM19 1136

Autoriser un virement de 800 658,58 \$ du Service de l'eau à la Société du Parc Jean Drapeau, pour les travaux de construction d'un réseau pluvial à l'entrée de la Biosphère sur l'île Sainte-Hélène

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2019 par sa résolution CE19 1578;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'autoriser un virement de crédits de 800 658,58 \$ en provenance du Service de l'eau vers la Société du Parc Jean-Drapeau, pour les travaux de construction d'un réseau pluvial à l'entrée de la Biosphère sur l'île Sainte-Hélène.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1197290002

CM19 1137

Prolonger, jusqu'au 31 décembre 2024, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1526 concernant les activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2019 par sa résolution CE19 1576;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de prolonger, pour une période de cinq ans, jusqu'au 31 décembre 2024, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1526 concernant les activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1197682002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1138

Adopter une résolution prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1^{er} janvier 2020, conformément à l'article 253.27 de la *Loi sur la fiscalité municipale*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2019 par sa résolution CE19 1577;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de décréter, en vertu de l'article 253.27 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que l'étalement de la variation des valeurs foncières imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière triennal 2020-2022 s'applique aux taxes basées sur les valeurs imposables inscrites à ce rôle.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1193843003

CM19 1139

Autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière locale - eau et égouts, dans le cadre de la réalisation d'activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts en arrondissement au montant de 3 000 000 \$ en transférant les sommes reçues du surplus de la Ville pour l'entretien des réseaux secondaires au Service de l'eau vers la Réserve Eau Locale (CM19 0591)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2019 par sa résolution CE19 1580;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière locale – eau et égouts, dans le cadre de la réalisation d'activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts en arrondissement, au montant de 3 000 000 \$;
- 2- de transférer les sommes reçues du surplus de la Ville pour l'entretien des réseaux secondaires au Service de l'eau vers la Réserve Eau Locale, en lien à la résolution CM19 0591.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1190184001

CM19 1140

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1194520001

CM19 1141

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle située au nord-ouest de la rue L.-O. David, entre l'avenue Louis-Hébert et la rue des Écores, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle située au nord-ouest de la rue L.-O. David, entre l'avenue Louis-Hébert et la rue des Écores, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1194501001

CM19 1142

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion (09-007)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion (09-007) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1192610001

CM19 1143

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1195886002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1144

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal à l'assemblée du conseil municipal du 16 septembre 2019 par sa résolution CM19 1032;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 16 septembre 2019 par sa résolution CM19 1032;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019, par sa résolution CE19 1404;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1190025005

CM19 1145

Adoption - Règlement abrogeant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial dans le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue De Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais (03-152)

Vu l'avis de motion donné du Règlement abrogeant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial dans le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue De Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais (03-152) à l'assemblée du conseil municipal du 16 septembre 2019 par sa résolution CM19 1033;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial dans le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue De Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais (03-152) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 septembre 2019 par sa résolution CM19 1033;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019, par sa résolution CE19 1456;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial dans le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue de Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais (03-152) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1190867002

Règlement 03-152-1

CM19 1146

Adoption - Règlement modifiant le Règlement (19-026)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement (19-026) à l'assemblée du conseil municipal du 16 septembre 2019 par sa résolution CM19 1034;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement (19-026) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 septembre 2019 par sa résolution CM19 1034;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2019, par sa résolution CE19 1467;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 19-026 ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1198463003

Règlement 19-026-1

CM19 1147

Nommer « Auditorium de Verdun », le bâtiment situé au 4110, boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2019 par sa résolution CE19 1629;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « Auditorium de Verdun » le bâtiment situé au 4110, boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1194521015

CM19 1148

Renouvellement de mandat au Conseil du patrimoine de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 octobre 2019 par sa résolution CE19 1524;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de renouveler le mandat de monsieur Peter Jacobs, professeur, à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal, pour un second mandat de trois ans, à compter du 23 novembre 2019.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1190132005

CM19 1149

Nomination d'un membre à la Commission des services électriques de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 octobre 2019 par sa résolution CE19 1525;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer monsieur Martin Savard, directeur de l'arrondissement de Lachine, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, en remplacement de monsieur Benoit Dagenais, pour une période de trois ans, se terminant le 30 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1194689001

À 14 h 56, le leader de la majorité, M. François Limoges rappelle l'article 80.01 (51.01) afin de le réunir avec l'article 51.03.

CM19 1150

Nominations aux commissions permanentes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer les personnes suivantes :

- M. Benoit Langevin à titre de vice-président de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, en remplacement de Mme Chantal Rossi;
- Mme Chantal Rossi à titre de membre de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, en remplacement de M. Benoit Langevin;
- M. Josué Corvil à titre de membre de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, en remplacement de M. Benoit Langevin.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.01)

CM19 1151

Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes :

- M. Benoit Langevin à titre de vice-président de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, en remplacement de Mme Chantal Rossi;
- Mme Chantal Rossi à titre de membre de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, en remplacement de M. Benoit Langevin;
- M. Josué Corvil à titre de membre de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, en remplacement de M. Benoit Langevin;
- Mme Chantal Rossi à titre de vice-présidente de la Commission de la présidence du conseil, en remplacement de M. Sterling Downey;
- M. Sterling Downey à titre de membre de la Commission de la présidence du conseil, en remplacement de Mme Chantal Rossi.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.03

CM19 1152

Désignation d'une mairesse suppléante ou d'un maire suppléant

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de désigner le conseiller M. Sterling Downey à titre de maire suppléant pour un mandat d'un an, à compter de la fin de son mandat actuel, soit jusqu'au 19 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

51.04

CM19 1153

Nomination à la vice-présidence du conseil

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de désigner M. Michel Bissonnet à titre de vice-président du conseil, en remplacement de M. Sterling Downey;
- 2- de remercier M. Sterling Downey pour sa contribution des deux dernières années à titre de vice-président du conseil.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.05

À 15 h 01, ayant épuisé les points inscrits à l'ordre du jour à l'exception de la période de questions du public, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 22 octobre 2019
9 h 30**

**Séance tenue le mardi 22 octobre 2019, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, M. Richard Ryan, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt et Mme Cathy Wong.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Sterling Downey.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Robert Beaudry, Mme Karine Boivin-Roy, M. Lionel Perez, Mme Micheline Rouleau et Mme Anne-Marie Sigouin.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe, Mme Effie Giannou, Mme Christine Gosselin, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, Mme Patricia Lattanzio, M. Aref Salem et Mme Lise Zarac.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte.

À 19 h 02, le conseil reprend ses travaux.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Laurel Thompson	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Demande la position de l'Administration sur le projet d'agrandissement de l'aéroport de Montréal compte tenu de ses effets négatifs sur l'environnement / Demande s'il y a des représentations auprès du gouvernement du Québec pour une éventuelle hausse de la taxe carbone
M. André Julien	M. Hadrien Parizeau	Gazonnement sur une partie du terrain au stade Ronald-Piché, dans l'arrondissement de Verdun - le citoyen demande des correctifs aux travaux déjà effectués / Exprime la nécessité de gazonner tout le terrain afin de se qualifier pour accueillir les championnats canadiens Dépôt de document
M. Laurent Morissette	M. Benoit Dorais	Appels répétés au 311, depuis février 2019, d'une citoyenne de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une demande d'aménagement d'un débarcadère pour le transport adapté sur la rue Quesnel – aucun suivi à ce jour / Exprime les impacts sur la santé physique et mentale des aidants naturels dans ces circonstances
M. Christophe Blond	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Si la Ville envisage de modifier la vocation actuelle du Marché Bonsecours à l'échéance des baux et questionnement à savoir si d'autres projets sont en cours
M. Matthew Chapman	M. Francesco Miele	Quelles sont les initiatives de l'opposition officielle pour améliorer la collaboration avec l'Administration sur les dossiers concernant les changements climatiques / Propose que les deux partis se rallient aux trois recommandations suggérées par <i>Climate Action Canada</i> Dépôt de document
Mme Claire Adamson	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Demande quelles sont les mesures envisagées par la Ville en regard du projet d'agrandissement de l'aéroport Montréal-Trudeau, notamment au niveau du zonage / Demande si la Ville prévoit imposer une éco-taxe sur les véhicules
M. John Tamblyn-Watts	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	En lien avec les arrestations survenues lors de la manifestation du 8 octobre 2019, du groupe Extinction Rebellion – le citoyen demande la justification des agissements des policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) envers un groupe de citoyens pacifiques qui essayaient de venir en aide à d'autres citoyens laissés sans ressources sur la rue
M. Martin Dion	M. Pierre Lessard-Blais	Demande l'état de situation concernant le rétablissement des débarcadères supprimés pour le transport adapté sur l'avenue Souigny, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve / Est-ce que les véhicules de transports adaptés pourront se stationner à nouveau devant ces débarcadères

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Dominique Paquette	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	La citoyenne félicite la mairesse pour le projet de création du Grand parc de l'Ouest – demande si la mairesse a été avisée que des arbres matures seront détruits pour faire place à un projet domiciliaire sur le boulevard L'Assomption, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve / Quelle est l'aide que la mairesse peut nous donner pour sauver ces boisés
M. William Freeland	M. Éric Alan Caldwell (M. François Limoges)	Demande quelles sont les mesures d'atténuation de la vitesse sur la rue Christophe-Colomb, aux abords de l'école Saint-Arsène afin d'améliorer la sécurité dans ce secteur / Rappelle les deux incidents des dernières semaines et les démarches entreprises, il y a plus 10 ans, afin que les limites de vitesse soient réduites de 50 km/h à 30 km/h dans cette zone scolaire
Mme Yamina Sekhri	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	Préservation des espaces verts dans le secteur Assomption Sud – les arbres qui seront abattus pour faire place au projet domiciliaire ne respecte pas la vision de la Ville / La citoyenne se questionne sur le fait que l'Administration s'apprête à abattre près de 200 arbres ce qui va créer des îlots de chaleur, dans le but de réduire l'étalement urbain
Mme Barbara Bedont	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Demande des explications sur l'utilisation de la force abusive par les policiers du SPVM envers les manifestants lors de la manifestation du 8 octobre 2019 du groupe Extinction Rebellion
Mme Priscilla Elizabeth George	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauv�)	D�sire un engagement de la Ville pour la construction de 2500 logements sociaux sur le site de Blue Bonnets / Demande l'�chancier pr�vu D�p�t de document
M. Luc Bisson	Mme Val�rie Plante (M. Benoit Dorais)	Souhaite conna�tre la position de l'Administration sur le cong�diement de nombreux employ�s cols bleus travaillant au March� Bonsecours, et la perte d'expertise interne / Que pr�voit faire l'Administration afin de conserver cette expertise et la sauvegarde de ces emplois
M. Alexander Louis Cassini	M. Benoit Dorais	Demande l'�tat de situation dans le dossier d'acquisition du terrain vacant priv� situ� au coin des rues Bellechasse et Casgrain (Carr� Casgrain) / Offre les services du comit� de citoyens � participer au processus d'acquisition
Mme Anna Gignac Eddy	Mme Val�rie Plante (Mme Rosannie Filato)	Aimerait des explications sur le comportement de certains policiers du SPVM envers les manifestants du groupe Extinction Rebellion
Mme H�l�ne Lefranc	M. Benoit Dorais (M. Fran�ois W. Croteau)	Est-ce que la Ville pr�voit �mettre une r�serve fonci�re sur le terrain vacant priv� Carr� Casgrain / Quelle est la proc�dure pr�vue si refus du propri�taire

À 20 h 05,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Micheline Émond	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Sécurité aux abords de l'école primaire Saint-Arsène, sur la rue Christophe-Colomb – demande pourquoi l'installation de feux piétons prioritaires au coin des rues Bélanger et Christophe-Colomb a été refusée / Urgence de la situation et délais prévus
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Demande pourquoi la Ville de Montréal a cédé 800 M\$ à la Ville de Québec pour la construction d'un tramway
Mme Anne Wittevrongel	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Demande si la mairesse entend s'impliquer pour la sauvegarde du parc canin d'Outremont dans son état actuel et pour une ville plus verte / Utilisation, par l'Administration, des recommandations du rapport d'étude sur les bonnes pratiques en matière d'aménagement et de gestion de parcs canins
M. Lucien Pigeon	M. Marvin Rotrand	Le citoyen demande au conseiller Rotrand, ce qui, à son avis, a motivé les trois membres du groupe Extinction Rebellion à grimper sur la structure du pont Jacques-Cartier pour y installer une banderole / Pourquoi les différents paliers de gouvernements n'informent pas correctement la population sur la gravité de l'urgence climatique Dépôt de document
M. Ryan James Faulkner	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne-Lalonde)	Aimerait savoir si la Ville de Montréal respectera son engagement d'être carboneutre d'ici 2025
M. Daniel Lafond	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Demande si l'Administration est intéressée à recevoir des propositions d'un groupe de marchands sur la gestion du Marché Bonsecours et le cas échéant, quelles sont les personnes ressources à contacter pour soumettre ces propositions
Mme Geneviève De Granpré	M. Éric Alan Caldwell	Parc canin d'Outremont – Demande s'il y aura un refus, par l'Administration, du scénario de sécurisation de l'intersection des rues limitrophes au parc canin, qui permettrait le maintien du parc canin dans son intégralité, jusqu'au réaménagement du viaduc Rockland / Position de l'Administration sur les commentaires de M. Richard Bergeron

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Lyne Dubé	M. Éric Alan Caldwell	Explications souhaitées sur les délais d'implantation d'un feu sonore au coin de la 16 ^e Avenue et de la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles / Situation préoccupante et demande de suivi dans les plus brefs délais
M. Pasquale Monaco	Mme Valérie Plante	Présence souhaitée de la mairesse à la rencontre d'information, le 23 octobre 2019, pour les citoyens de l'arrondissement de Saint-Léonard concernant le dossier de refoulement des égouts / Commentaires sur l'épuisement des citoyens face à cette situation qui perdure depuis de nombreuses années

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 20 h 41. Elle remercie les 12 personnes s'identifiant comme femmes et les 14 personnes s'identifiant comme hommes qui se sont déplacé.e.s pour poser leur question et pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

* aucune personne s'identifiant comme autre n'a posé de question.

À 20 h 42, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE